

18

LA
GRAPHOMÉTRIE
ET
L'EXPERTISE EN ÉCRITURES

PAR

M. J.-A. BRUTAILS

MEMBRE DE L'INSTITUT, ARCHIVISTE DE LA GIRONDE



J. de la Bruyère
EXTRAIT DU *JOURNAL DES PARQUETS*

PARIS

LIBRAIRIE ARTHUR ROUSSEAU

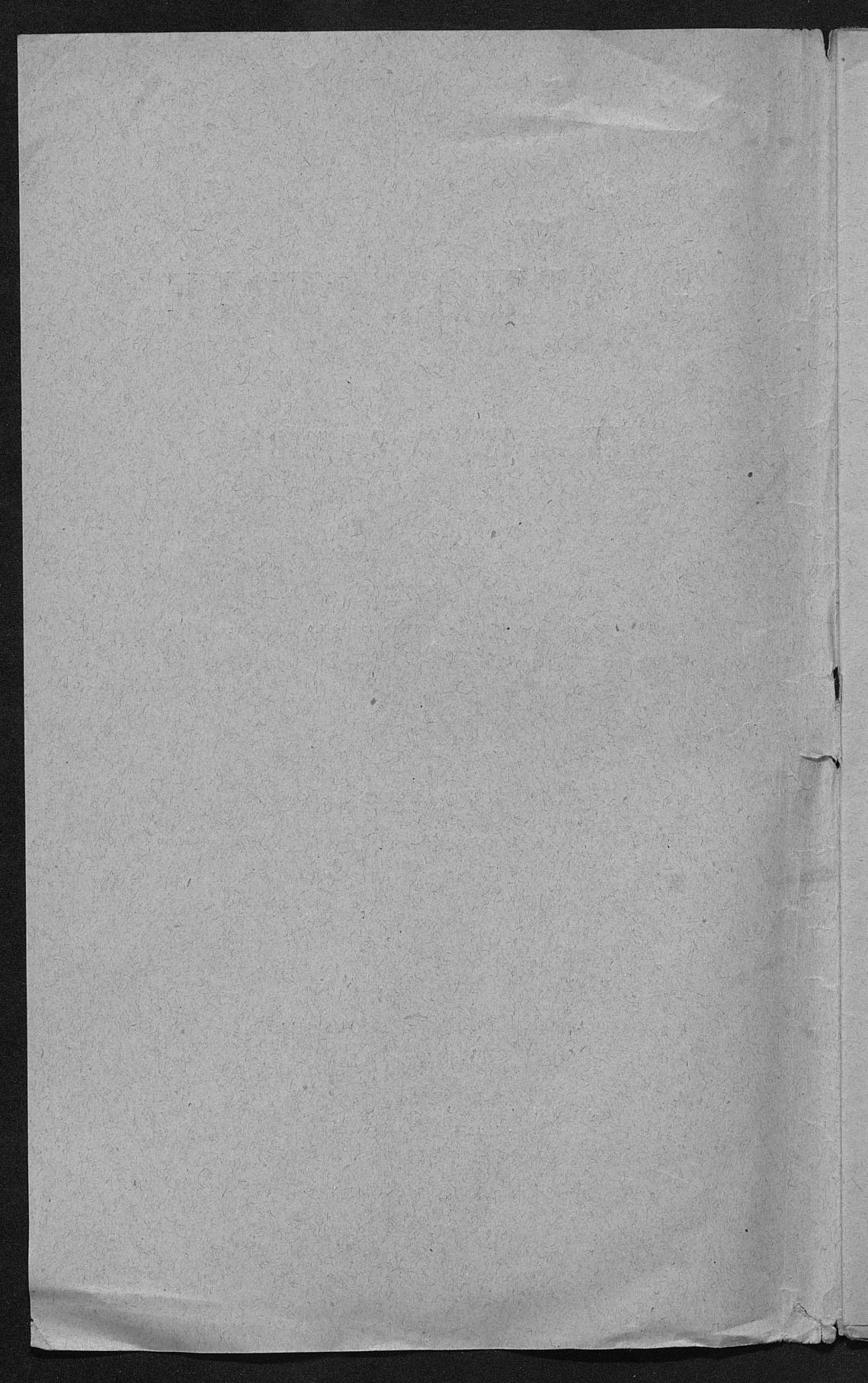
ROUSSEAU ET C^{ie}

ÉDITEURS

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1923





LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926

LA GRAPHOMÉTRIE

ET

L'EXPERTISE EN ÉCRITURES⁽¹⁾



Les deux graphométries. — Il existe deux méthodes d'expertise en écritures qui portent le nom de *graphométrie* : l'une imaginée par un graphologue parisien, M. Pierre Humbert, l'autre préconisée par le Dr Edmond Locard, directeur du Laboratoire de police technique de Lyon.

Ces deux graphométries ont l'une pour l'autre une sympathie modérée. Celle de Paris vient de livrer à celle de Lyon une chaude bataille dans le *Mercure de France* (2) ; elle affirme que tout ce qu'il y a de neuf dans le système du Dr Locard « repose sur une hypothèse controuvée » (3). Quant à la graphométrie lyonnaise, elle déclare qu'elle a fait faire un progrès immense à l'expertise ; elle l'a tirée du néant, car jusqu'à ce jour l'expertise en écritures, graphométrie comprise, n'existaient pour ainsi dire pas. Je cite :

C'est lui faire faire — à l'expertise — un immense progrès que de la mettre à même de conduire à une certitude même phys-

(1) Mes confrères MM. Rigault, Samaran et Gébelin ont bien voulu revoir le présent travail et me suggérer plusieurs améliorations. J'ai l'agréable-devoir de leur en exprimer mes remerciements.

(2) Edouard de Rougemont, *Les Méthodes d'expertises en écritures*, dans le *Mercure de France*, du 1^{er} déc. 1922, p. 314 et ss.

(3) *Loc. cit.*, p. 232.



VICTOR FILLIOL

AVOCAT
numéro 111111

Téléphone 61

TULLE, LE

5, QUAI DE VALON



Maitre,

dans laquelle Je dois prochainement
plaire une affaire d'expertise en
écriture . . . Cette affaire a quelque
rapport avec celle que j'ai soutenue
à Tulle (af-Auguste Laval).

J'aurai comme adversaire, comme
à Tulle, le Dr Locard de Lyon.

Je vous serais
trèsment reconnaissant de vouloir
bien me faire connaître si vous
avez fait paraître votre article
dans le Journal des Parquets - et à
quelle date .

Siрад - ce hόz vous demander
que de m'aider à combattre les
méthodes du Dr. Locard qui
prononce la Certitude aux juges,
les impressionne avec son bluff
et cause d'irréparables erreurs
judiciaires.

Bienveillant et agréé, le
pour faire, avec nos bien vifs
remerciements, l'expression de nos
sentiments très distingués.

- Dr. Fricaud

M. - Je vous cours sous les auspices de
M. Gibelin archiviste télégraphique
bibliothécaire de la Cour de cassation.

Monsieur Brutails
de l'Institut
13 rue d'Aviau
Bordeaux



Dordogne 15/9/1911
15 Septembre.

Monsieur et Madame le professeur,
je vous remercie nulle fois d'avoir bien voulu
m'envoyer votre magistrale critique de
la graphostomie. J'espérais que elle soit bientôt
et méritée par beaucoup de magistres. Quant
à moi, j'ai eu assez souvent l'occasion de mesurer
le mérite de cette méthode à l'expertise pour
proposer que j'étais converti à l'avance - Mais
votre haute autorité, mon monsieur que l'admirable
clarté de votre étude m'auroit de moins confiance
dans ma conviction.

Pauilly Monsieur et Madame le professeur,
après avoir lu l'expression de ma gratitude, celle
de mes plus respectueux sentiments

A de Zouani

N° 516.

Août 1920. — Écu 665 c.

POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ { d'un Objet recommandé

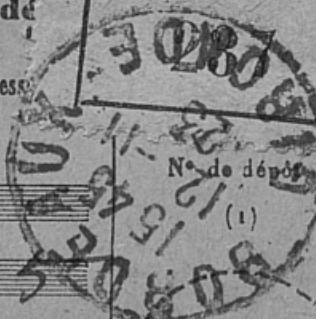
A remettre au déposant.

(Échantillons, imprimés, papiers d'affaires de 20 grammes et au-dessus de valeur à recouvrer et chargements en franchise non pesés.)

Nom et Adresse
du destinataire.

(Partie à remplir
par l'Expéditeur.)

Mme Gobelin
Rue Mac de l'Hortage n° 500
à Paris



No. de dépôt

(1)

Timbre
à date.

(Partie à remplir
par l'Agent des Postes.)

Nature de l'objet :

Impression

Fr. C.

Remboursement (2)

Signature
de l'Agent.

(1) Coller ici l'étiquette gommée extraite du 510 bis.

(2) Si l'objet n'est pas grevé de remboursement,
barrer cet emplacement par deux forts traits à l'encre.

Les récépissés libellés à l'encre noire et de bonne qualité, sans rature ni surcharge, sont seuls admis.

NOTICE SPÉCIALE.

Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la Poste est d'un an.

Aucune réclamation n'est admise sans être accompagnée du présent récépissé.

Faute par l'expéditeur d'indiquer sur l'enveloppe ou à l'intérieur de l'envoi son nom et son adresse, l'Administration des Postes ne peut, en cas de non-livraison au destinataire, effectuer le retour à l'envoyeur. Le public a donc intérêt à fournir ces indications.

En vue d'éviter le stationnement au guichet, les expéditeurs sont priés d'affranchir régulièrement leurs envois avant le dépôt.

Affaires étrangères

~~Direction
des
Affaires politiques
et commerciales~~

Sous-Direction
des
Archives

Paris, le 27 octobre 1923

3

Mon cher prof.,

Je vous rassure : il n'y a pas de malentende. J'ai tellement été à l'œuvre depuis un mois que j'ai pas trop le temps de tout écrire.

J'ai demandé au librairie Bouquin si l'article était disponible : c'était déjà fait, malheureusement, et j'regrette bien aujourd'hui de n'y avoir pas penser plus tôt.

Il ne s'agit donc plus que de disposer au mieux des deux.

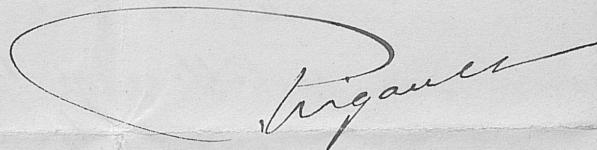
places que vous possédez. Il convient que vous en gardiez très largement pour les distribuer aux associations qui se présentent autour de vous. Il me semble que 25 exemplaires répondraient très suffisamment au besoin que nous en pourrons avoir bientôt. Nous sommes à Paris et dans les circonstances où nous pourrons nous trouver : un besoin nous fera sans appel de nombreux et très obligants. Pour faire une adresse au "général", c'est qui nous avons un peu moins d'assurance-générale.

Evidemment, il est assez scandaleux de voir un expert si élogieux d'habiter sur l'autorité du chef.

de l'Institut. Par sa relation per-
sonnelle et universitaire (Rude)
Lalande, le professeur de philosophie
est un bon. frère. Il porte l'honneur
pos. des palons et le procure des
patronages, une b. dîme certaine le
à faire l'investis. n de bâcher le
plus au Palais avec une autorité. cer-
velle. On vient cett. anné. d'interroger
au tableau un de ses élèves, profes-
sateur déphytophe à la Sorbonne, qui
a de moins juge. la face de l'Institut
sans aucun examen en commun
ce qu'il convient de faire pour
remettre la chose au point : pour
l'instant, sans continuation à
refuser de collaborer avec lui,
bous ne le tituera pas sans amertume
en somme.

je vous tiendrai au courant
de ce que nous aurons décidé.

Croyez-moi attendez, bien chez
Conféris il aimait, à mes débuts, une
bonne éducation de l'ordre et de la manière,
plus que je n'en avais, au commencement,
deux pour le cours de physique
que nous apporta l'autorité de
notre maître.



Trigault

CABINET
DU
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Bordeaux, le

1^{er} octobre 1923

U

Monsieur,

Je vous dois mille excuses de ne pas vous avoir encore remercié de votre si intéressant ouvrage sur la graphométrie.

Croyez que j'ai été très sensible à l'hommage, et que j'ai goûté toute la fine et si compétente ironie de l'auteur.

Avec tous mes remerciements pour
le plaisir que vous m'avez fait, veuillez
agréer, monsieur, l'assurance
renouvelée de mes sentiments de très
respectueuse sympathie.

Méritant.

COUR
DE
CASSATION

Paris, le 9 octobre 1923

J

Cher Monsieur.

En rentrant de vacances je
trouve le siège à part de votre
article sur la graphométrie, que
vous avez eu l'amabilité de
m'envoyer. Vous voudrez bien
l'enlever ici, avec tous mes
remerciements, mes excuses
d'avoir tardé à vous écrire : j'igno-
rais l'arrivée de votre brochure.

Quant à l'article je
le connaissais depuis le mois
d'août quand il a paru dans
le Journal des Parquets.

Nous vous ^{en} sommes sans
profondément reconnaissant, car
l'appui de votre autorité nous
rendra le plus grand service.
Personnellement je dois presque
vous faire des reproches pour
la petite note du début où vous
me nommez avec Rigault et
Samaray. J'ai la conscience
fort inquiète. ~~Économie d'écriture.~~

Ce que vous appelez une
"révision" de votre manuscrit
n'a été pour moi qu'un pillage.
Je ne me suis pas fait faute de
tous emprunter vos arguments
contre la graphométrie Humbert
pour les servir à la Société des
prisons. Vous pourrez vous en
rendre compte lorsque paraîtra ma
communication dans la Revue
penitentiaire.

Savez-vous que ce pauvre
Humbert ne vous foudroiera jamais
d'une réplique vengeresse? Ce

matin même j'ai appris qu'il
était mort pendant les vacances.

Veuillez recevoir, cher
Monsieur, l'expression de mes
sentiments de respectueuse
fraternité

F. Gebelij

Qui donc a dit de l'expertise
qu'oy n'ey devait pas rabaisser
la méthode à n'être qu'une recette ?
La formule me paraît excellente, et
résumer très bien l'^{essentiel} des
critiques à formuler contre tous les
procédés graphométriques.

Affaires étrangères

22 Septembre 1923

~~Direction
des
Affaires politiques
et commerciales~~

Sous-Direction
des
Archives

Bon chez Confise et ami,

Le lentrant à Paris, je vous
ai trouvé la brochure dont vous
m'avez aimablement fait l'honneur.
Veuillez en faire une très bonne
réception. Je suis très touché
que vous ayiez pris soin, dès
le 25. juil., de l'associer avec deux
de nos confiseurs à la remise d'un
barail, bien que aux labours,
à moi, de sort l'édit à ce br. de
lecteur qui parvient une agréable
surprise. Je l'y mettrai, sur le

hensey, avec une vérité ; mais,
pour ceux qui nous lisent, vous
avez aussi un message tout. solidarité.
d'esprit il suffit la position
que vous défendez est libre,
libelle et vrai, au nom commun des
christiens. Votre article prolonge
avec confluence ; on peut dire qu'il
clôt le débat.

A vous rebondir aujourd'hui,
j'ai été frappé plus encore que la
première fois, de la simplicité et
de la rigueur de votre raisonnement,
et je pense que les magistrats et
les juges - sentent parfaitement
la force de cette critique à la plus
toute et si vaste. Pour Locard,

C'est le coup de matin, il paraît à
Humbert, je le sais, il n'est mort,
mais là où il s'est produit vers le
temps où a été parue la 2^e du
procès du Parquet, et dans cette 2^e
acte du M. Morand, l'avocat
de M. Thiers, de son étrange
avec impatience ; il l'a.

Puisque vous avez eu l'excellente
idée de faire à part, il convient d'abord
de dégager la bouchée. Je vous
demanderai d'abord - et je m'assurera
de l'assentiment de tous nos amis -
de prendre à votre convenance charge
du frais du tirage. Veuillez me
dire en suite de combien d'exemplaires
vous pourrez disposer pour la dis-
tribution et comment vous la
comprendrez ; nous nous chargerez
de le faire à Paris et ailleurs de tout.

Croyez, je vous assure, que chez
Cagliari il n'y a pas de sentiment
plus cordialement déclaré

Ligoure

Paris 17 Juin 1923

Mon cher collègue et ami,

En rentrant de vacances, je trouve
votre brochure et je m'empresse de
vous en remercier. C'est un morceau
magistral qui ne peut manquer d'avoir
le retentissement le plus salutaire dans
les milieux intéressés. Si quelques
coups de pied appliqués aux bons
endroits vous avez renversé les traboula
des marchands d'orvietan et si ne
vois pas qu'ils puissent après cela
vendre leur drogue à d'autres qui a

de fraves imbéciles. Rétas, le
nombre de ces derniers est grand.

J'aurais bien voulu pouvoir aller
vous serrera main et causer avec
vous à l'un de mes passages à
Bordeaux. Mais ils ont été cette
année ultra-rapides, si bien que
j'ai dû me priver de ce plaisir.

Depuis hier je suis en
possession du dossier de Libourne,
dans lequel je n'ai pu encore
mettre le nez, disireux que si au
delà quider apparaissaient bien des
choses arrivées et de recouvrir
ainsi toute la tranquillité d'esprit

possible. J'aurai devant dire, n'est-ce pas, que je vais aborder ce problème avec l'impartialité la plus sincère, mais aussi avec le désir et l'espoir que mon opinion soit conforme à la vôtre.

Veuillez croire, mon cher copain et ami, à mes sentiments les plus reconnaissants et dévoués.

Chamany



Mont Aigre
Le Dijoncourt de la Gironde
rue d'Avian

Bordeaux

J'adresse à Monsieur Brault une
concernante et peu plus vive félicitation
pour l'intéressante branche qu'il
a eu l'amabilité de m'envoyer -

LUCIEN LÉVY

JUGE D'INSTRUCTION

As-tu besoin de moi pour que je
peuille complètement tes opinions -
7- ton Lévy, pour expédition

77, RUE DE LAVALETTE

ANGOULÊME

professionnelle, ce que vaut la
géographie, et l'impression,
cher à faire que l'occasion d'un
présentoir, de faire appel à des
calligraphes, tout heureux lorsque
ces calligraphes auront la valeur

de M. Brault -

Les premiers considérément, dirons

M. Henry

Veuillez agréer, cher Monsieur
Brentals, mes sincères remerciements

Joseph Barrière

Avocat à la Cour d'Appel

pour l'exemplaire que vous avez bien
veu m'offrir de votre sarcane
Bordeaux

11. rue Fernand Marin

et intéressante étude sur "la
graphométrie et l'expertise en
écritures." C'est là un travail de tout
premier ordre qui peut présenter une
vraie utilité pour les hommes d'affaires
et les magistrats.

28 8^{me} 1923

Emile Laussucq

Conseiller à la Cour d'Appel

vers mes remerciements, mon
de moyen Brutail, pour le plaisir
47, rue du Cancer

Bordeaux

que m'a procuré la lecture
de votre si intéressante brochure
sur la graphométrie et l'expertise en
écriture, où se retrouvent toutes
mes qualités de clarté et de
logique inimitables.

au vos assurances les plus cordiales

N. Lassay

Bien vifs remerciements, meilleurs
souvenirs

RENÉ TORTAT

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL

CHAMBERY

HENRY JAUDON

Conseiller à la Cour de Cassation

Tous les mercredis de l'année
à l'heure indiquée sur le verso
etude en la capitale

58, rue d'Assas
Lecanu

et vous prie de transmettre
à M. votre frère son
fidèle et respectueux
souvenir.

Paris Octobre 1922.

GERMAIN CUMENGE

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL

Veuillez me cordialement M^r Brutails
J'assurais voulez lui faire donner ce
de son très-intéressant travail sur la
Géodésie et l'expédition circulaires.

289, Cours de la Somme

Bordeaux

avec mes bien vifs remerciements
pour votre si amicale et si intéressante

MANUEL FOURCADE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
brochures et mes meilleurs sentiments.

14, rue de Clichy

J. vous remercie bien
sincèrement, cher Monsieur
et Maître vicin; de la
GEORGES RONTEIN

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

reçu deux fois aimable
que vous avez une de m'
à dire, dédicace précieux.
LIBOURNE.

- Je meurs votre servante etite
que de la graphométrie. J'y ai
trouvé avec plaisir et profit
votre argumentation dernière.
- Litt. de la b. l'autre voie
du Parisien et du Lyonnais
aura bien juste le temps de
permettre à de bons esprits
de l'anc'antir. sinon sans
phras. des vives expressions
aussi singuliers que decisives.
Votre fidèle & respectueux ami

HENRY MORNARD

Docteur en Droit

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

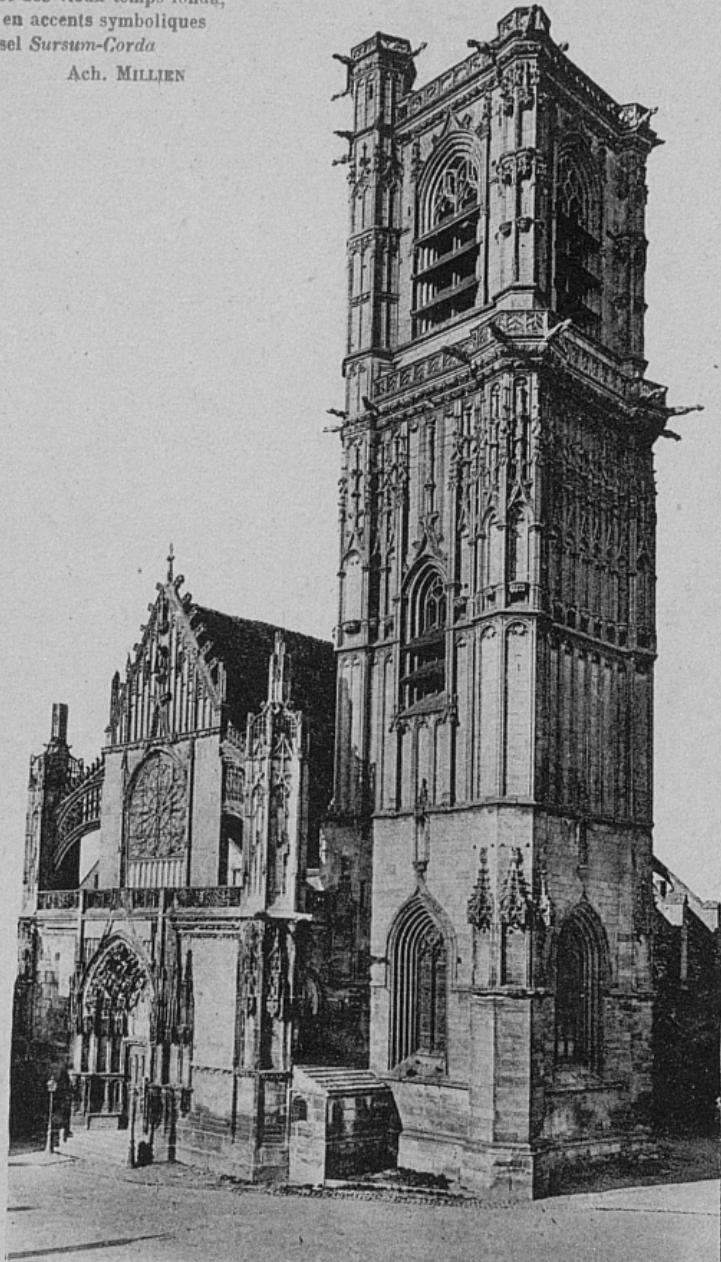
Ancien Président de l'Ordre

avec tous ses meilleurs resouvenants

39, Boul. de Raspail. VII^e

O séculaires basiliques
Que la foi des vieux temps fonda,
Chantez en accents symboliques
L'universel *Sursum-Corda*

Ach. MILLIEN



214. CLAMECY — Église Saint-Martin (XIV^e et XV^e siècle)

E. Goulet, libraire-éditeur, Clamecy

CARTE POSTALE

Clamecy (Nièvre). 22 Sept. 1923

Avec les vifs remerciements,
à l'expression de ses
sentiments les plus dévoués

Léonard



Monsieur Boutaillier
membre de l'Institut

13-29 rue d'Aviares

Bordeaux

Gironde

sique, en un chapitre où, jusqu'ici, elle ne conduisait à rien du tout (1).

L'idée maîtresse de la graphométrie. — Qu'est-ce que la graphométrie ? Quel en est le principe ? Il consiste, dit M. Locard, à « décomposer l'écriture en des éléments mesurables et procéder à des comparaisons rigoureuses de valeurs chiffrées » (2).

Au fond, la graphométrie répond à un besoin de précision et de clarté, besoin très légitime, très louable, mais qui n'est pas nouveau.

L'un des plus consciencieux parmi les experts que j'aie connus était professeur de sciences. Sa tournure d'esprit professionnelle le conduisait à user de notations en chiffres. Il ne disait pas : Telle forme est rare ici et elle abonde ailleurs. Il disait : Dans la pièce de question, nous relevons six fois telle forme et une fois telle autre forme ; les pièces de comparaison présentent vingt-trois fois cette seconde forme et pas du tout la première.

Cet expert faisait, dans une certaine mesure, de la graphométrie. Il en faisait sans le savoir et sans le faire savoir.

D'autres annoncent de la graphométrie et ils n'en font pas. C'est, nous le verrons, le cas de M. Humbert. Sa méthode ne mesure pas, n'évalue pas, elle écarte la notion de quantité et s'en tient à l'examen des qualités ; elle est purement *qualitative*. La méthode de M. Locard, fidèle à son nom de *graphométrie*, est *quantitative*.

I. — La graphométrie « qualitative ».

L'origine de la graphométrie. — Des deux systèmes de graphométrie, le premier en date est celui de M. Humbert (3).

(1) Edm. Locard, *L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques* (Paris, Flammarion, 1920, in-12), p. 198.

(2) *L'Enquête criminelle*, p. 189.

(3) Des tableaux des signes graphiques ont été successivement publiés : dans *L'Expertise en écritures, essai théorique et pratique*

M. Pierre Humbert est un homme d'esprit alerte et inventif. Il y a quelque quinze ans, il soutenait que l'expertise devait être fondée sur la graphologie : elle devait saisir, à travers les formes de l'écriture, la personnalité de l'écrivain. On établit contre sa thèse que la graphologie n'avait rien à voir en l'affaire et qu'elle ne pouvait pas servir à l'expertise ; M. Humbert et ses amis cherchèrent autre chose.

Ce nouveau système est la graphométrie. Nous allons rechercher en quoi elle consiste.

Les règles de la graphométrie. — M. Humbert pose en principe que l'écriture peut être envisagée sous sept aspects différents : étendue, orientation, facture, pression, vitesse, continuité, ordonnance. Il admet que, sous chacun de ces aspects, l'écriture présente dix modalités, qui s'opposent en couples et entre lesquelles l'expert choisit la dominante. Il consacre à chaque aspect une colonne, à chaque modalité un chiffre, de 1 à 0. Voici les qualités énumérées dans la colonne *Ordonnance* :

1. Claire. — 2. Confuse. — 3. Soignée. — 4. Négligée. —
5. Ordonnée. — 6. Décousue. — 7. Inégale. — 8. Uniforme.
- 9. Harmonieuse. — 0. Inharmonieuse (1).

L'expert obtient donc, pour chaque écriture, un nombre qui peut varier de 0.000.000 inclus à 9.999.999. D'où il suit qu'il peut reconnaître une écriture entre 10.000.000.

Voici, extrait d'un rapport de M. Humbert, le signalement d'une écriture : « Calibrée, droite, nette, vacillante, posée, homogène, ordonnée, soit le nombre 515.61.55 pour le numéro graphométrique ».

On peut être séduit, à première vue, par l'ingéniosité du système. Pour peu qu'on réfléchisse, on s'aperçoit qu'il manque de consistance.

Un contre-sens : une graphométrie qui n'exprime pas une

(in-8, Paris, 1907) ; dans *La Graphologie*, à diverses reprises, notamment en 1909, p. 1188 ; dans le *Mercure de France*, de déc. 1922, p. 339.

(1) *La Graphologie* de 1909, p. 1188.

valeur. — Et d'abord, une critique d'ordre théorique. Les chiffres dont le rapprochement constitue le numéro graphométrique ne signifient pas comme chiffres : 9 égale 0 et le dernier chiffre à droite a, dans l'ensemble, la même importance que le premier chiffre à gauche. On remplacerait avantageusement ces chiffres par des signes quelconques, par des lettres de l'alphabet.

En d'autres termes, le numéro graphométrique n'exprime pas une valeur. Suivant l'observation qui en a été faite plus haut, il ne répond pas au programme qui est inclus dans ce nom : *graphométrie*.

Nombre des aspects et des qualités de l'écriture. — Les réflexions qui suivent ont plus de portée pratique. La première a trait aux aspects de l'écriture. En 1909 et 1922, M. Humbert en compte sept ; en 1907, il n'en admettait que cinq ; M. Crépieux-Jamin fixe le nombre à six (1). Ce flottement n'est pas fait pour donner une impression de sécurité.

Mais c'est surtout à propos des modalités que la fantaisie déborde. Qu'il s'agisse d'étendue, d'orientation, de vitesse, etc., M. Humbert professe qu'il y a dix variétés, dix espèces, qui se groupent en doublets. Cette uniformité décimale est *a priori* la chose la plus invraisemblable. De fait, pour M. Crépieux-Jamin (2), *l'ordonnance* ne comporte que cinq espèces, la *forme* en souffre treize, etc. M. Humbert ramène ces chiffres à 10, au prix d'additions, de suppressions, de répartitions arbitraires. Si l'écriture peut se présenter, comme *forme*, de treize façons, et si on en supprime trois, on attribuera le même numéro graphométrique à des écritures qui seront en réalité spécifiquement différentes.

Quant à la répartition des caractères de l'écriture, les graphomètres la remanient de temps à autre et ils en donnent alors un nouveau tableau. Exemple : en 1909, *précipitée* figurait à la *continuité* ; aujourd'hui, elle est rangée sous la rubrique *vitesse*. Ou les mots ont changé de sens, ou il est im-

(1) *L'Ecriture et le caractère*, 4^e édition (in-8, Paris, 1896), p. 93.

(2) Même ouvr., *ibid.*

possible que ce qui était une manifestation de la continuité soit aujourd’hui une manifestation de la vitesse. *Précipitée* s’opposait à *relouchée*, aujourd’hui à *posée*. Si *précipitée*, *relouchée*, *posée* sont autre chose que des sons dépourvus de signification, il est inadmissible que ce qui était le contraire de *relouchée* soit devenu le contraire de *posée*.

Ces changements prouvent que nous avons affaire à des classifications irréelles, à de simples fictions. Il est évident qu’en dressant son tableau l’inventeur de la graphométrie s’est moins préoccupé d’enregistrer la réalité que de s’assurer la possibilité de construire ses numéros graphométriques. C’est un système sans fondement, un système en l’air.

Quelques faiblesses de la graphométrie. — Ce n’est pas tout et la graphométrie a d’autres faiblesses qui la rendent incapable d’atteindre à une identification rigoureuse des écritures.

Chose à peine croyable, cette méthode qui porte le nom de *graphométrie* s’interdit systématiquement de mesurer. A propos de l’inclinaison, le tableau offre deux notes : écriture droite, écriture inclinée. Qu’une écriture soit normalement inclinée, ou peu — à 80°, par exemple, — ou beaucoup — à 25 ou 30° — qu’elle soit inclinée vers la gauche, renversée, la graphométrie ne s’en occupe pas ; elle donne à toutes ces espèces une même cote : *écriture inclinée*.

D’autre part, chaque colonne du tableau met à la disposition de l’expert dix qualificatifs qui ne s’excluent pas. Ainsi, à la colonne *facture*, une écriture peut être à la fois *élégante*, *ronde*, *nette* et *simple* ou *simplifiée*. Entre ces cinq épithètes, l’expert est tenu de faire un choix (1). Or, il peut être obligé

(1) Il faut, nous dit-on, choisir la dominante qui se présente avec le plus de constance ou d’intensité. C’est de la théorie pure et les difficultés pratiques sont insurmontables. Deux caractères peuvent offrir le même degré d’intensité : dans ce cas, il faut, paraît-il, s’arrêter à la dominante « la plus favorable au sujet » (*La Graphologie* de 1909, p. 4189) ; cela, c’est de la graphologie, et la graphologie est inutilisable dans l’expertise. Les graphomètres ont songé à donner pour chaque colonne deux dominantes et pour chaque écriture deux numéros, l’un principal, l’autre complémentaire. Ils y

d'attribuer la même note à plusieurs écritures qui ont, en effet, un caractère commun, mais qui, à cela près, se diffèrent profondément. Soit deux écritures élégantes, l'une simple et ronde, la seconde artificielle et anguleuse. Toutes les deux seront cotées 1, qui est, dans cette colonne, le chiffre attaché à l'élégance.

En outre, les qualificatifs n'ont pas une valeur absolue. Il est, pour une écriture, plusieurs façons d'être claire et plusieurs façons d'être nette. Il est impossible parfois de dire si une écriture doit être réputée *nette* ou si elle doit être dite *claire*.

Ajoutons que les signes dont se compose le tableau ne sont pas constants. Tel qui fait couramment une écriture penchée peut très bien, pour se dissimuler, adopter l'écriture verticale. Dans une grosse affaire civile, des écritures de comparaison dues à une personne âgée étaient, les unes bien alignées, les autres serpentines ; j'ai toujours pensé que, lorsqu'elle faisait celles-ci, cette bonne dame avait mal mouché sa lampe ou mal essuyé ses lunettes. La graphométrie enregistre le tout mécaniquement et risque d'attribuer deux numéros à deux spécimens, accidentellement dissemblables, de la même écriture.

Enfin, il est paradoxal qu'une expertise en écritures ne tienne aucun compte de la forme des lettres. Que ce ne soit pas un critérium absolu, c'est acquis; mais il n'est pas, non plus, négligeable. Si un testateur a pour ses lettres un type habituel et si le type ne se retrouve pas dans le testament, c'est un fait que l'expert n'a pas le droit d'ignorer.

La valeur de la graphométrie « qualitative ». — Il y aurait encore bien des réserves à faire ; celles qui viennent d'être formulées suffisent, si je ne me trompe, à établir que de la graphométrie « qualitative » on ne doit rien attendre de bon. Je ne vois qu'un cas où elle soit utilisable : elle fournirait à un expert peu consciencieux, s'il en existait, la faculté

ont renoncé. Il importe peu, d'ailleurs : c'est le système qui est mauvais et les deux tableaux ne valaient pas plus qu'un seul.

de soutenir des conclusions prises à l'avance et de jeter de la poudre aux yeux d'un juge inattentif.

La première fois que j'entendis parler de graphométrie, il s'agissait d'un testament qu'un graphologue parisien avait d'abord déclaré faux ; puis, il avait repris son expertise en s'aidant de la graphométrie et il concluait à la sincérité. Je pensais : pour que la graphométrie permette de dire que deux écritures sont d'une même personne, il faut que ces deux écritures se ressemblent, pour ainsi dire, à 1/10.000.000^e près. Mais alors, comment se fait-il que le même expert ait pu saisir entre ces deux écritures des dissemblances assez considérables pour affirmer qu'il y avait crime de faux ? Et à cette interrogation je ne pus pas répondre.

II. — La graphométrie « quantitative ».

La terminologie graphométrique. — M. Locard a publié de sa méthode plusieurs exposés (1), dont la lecture est pénible. On s'y heurte trop souvent à de grands mots inconnus et mystérieux, qui inspirent de la défiance : néologismes créés de toute pièce, mots usuels détournés de leur sens. Le *parallélisme grammatical* est le rapport entre les inclinaisons des jambages ; on l'évalue en mesurant la hauteur à laquelle les prolongements des jambages se rencontrent ; car ces lignes se rencontrent, ce qui exclut l'idée de parallélisme. L'*axe littéral* est l'axe de la lettre. L'*expertise formelle* est celle qui étudie uniquement la forme des lettres prises isolément. Les *valeurs angulaires* sont les angles comptés en degrés. Le *gram-*

(1) *L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, chap. V, *L'Expertise des documents écrits*, p. 171 et ss. — *Les méthodes de laboratoire dans l'expertise en écriture*, dans la *Revue de droit pénal et de criminologie* (Bruxelles, Lacier), janv. 1921, p. 41 et ss. — *Une technique nouvelle de l'expertise en écriture*, dans la *Revue scientifique* du 22 janv. 1921, p. 41 et ss. — *L'Expertise des écritures par les méthodes scientifiques*, dans la *Revue générale des sciences* du 30 juill. 1922, p. 421 et s. Etc.

ma est une entité protéiforme : tantôt un trait quelconque (1) et tantôt un jambage, ici un jambage ou une lettre indistinctement, là autre chose qu'une lettre (2), ailleurs « tout caractère écrit, qu'il s'agisse de lettres, de chiffres ou de ponctuation, de majuscules ou de minuscules » (3). Si *gramma* est synonyme de *caractère*, je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas *caractère*, comme tout le monde, au lieu de dire *gramma*. M. Locard prétend que c'est pour éviter la confusion. Ce mot y conduit plutôt, puisque, pour M. Locard lui-même, l'acception en est très imprécise et très variable.

Toujours est-il que *gramma* engendre toute une lignée de vocables hirsutes et rébarbatifs : les *hauteurs grammaïques*, les *coupures intergrammaticales* et *intragrammaticales* ; *monogramme*, *bigramme*, *trigramme* et le reste sont des mots de une, deux, trois lettres, etc. (4) ; d'un mot de six lettres M. Locard dit qu'il est « de l'ordre des hexagrammes » (5).

On croira aisément qu'il est fatigant de faire effort pour pénétrer le sens de cette langue hermétique. J'ai été longtemps sans parvenir à savoir ce que pouvait être « la direction de la limitante verbale » ; il paraît que la *limitante verbale* est la ligne de base réelle du mot.

L'apôtre de la graphométrie raconte que l'une des plus heureuses conséquences de son système est de substituer une expression claire des faits à un jargon (6). J'avoue modestement que je ne m'en étais pas aperçu.

Les règles de la graphométrie « quantitative ». — Ainsi qu'il

(1) M. Locard parle « des deux grammas du *v* » (*Revue de droit pénal*, p. 54). Il s'agit en l'espèce d'un *v* typographique, composé d'un seul jambage et d'un délié montant.

(2) Dans la *Revue de droit pénal*, p. 46, *gramma* signifie « lettre ou jambage de lettre » ; à la page suivante, il est question « de chaque *gramma* et non de chaque lettre ». — Le jambage est un plein droit dans les minuscules basses, non développées en hauteur, soit vers le haut, soit vers le bas.

(3) *L'Enquête criminelle*, p. 190, note.

(4) « Chaque sorte de mot défini par le nombre de lettres (bigrammes, trigrammes, tétragrammes, etc.) » (*Revue de droit pénal*, p. 63).

(5) *Revue de droit pénal*, p. 47.

(6) *L'Enquête criminelle*, p. 200.

est dit ci-dessus, la graphométrie ramène les éléments de l'écriture à des valeurs chiffrées, dont elle prend les moyennes : moyenne pour les écritures de comparaison, d'une part, moyenne pour les écritures de question, d'autre part. Ces moyennes sont alors traduites en courbes graphiques, les courbes relatives au même ordre de faits étant tracées sur un même tableau. Si les courbes se superposent ou à peu près, les écritures sont du même individu ; si les courbes sont nettement divergentes, les écritures sont d'individus différents.

« L'analyse (1) décèle dans le graphisme quatre ordres de valeurs qui se peuvent chiffrer » : 1^o des *grandeur*s, qui sont les unes des longueurs (hauteurs, longueur des barres des *t*, épaisseur des pleins, etc.), les autres des courbures, « rapport de la flèche à la corde dans le plateau de *r* minuscule, par exemple » ; 2^o « des *directions*, qui s'interprètent par des valeurs angulaires », angle formé par les intersections de l'axe des lettres avec la base ou par les intersections des axes entre eux ; 3^o des *interruptions* ou levées de plume, qui « s'apprécieront par des statistiques de fréquence représentées par des courbes » ; 4^o « des *formes*, qui s'interprètent par des statistiques, traduites elles-mêmes par des courbes comparables ».

M. Gébelin, bibliothécaire de la Cour de cassation, a fait observer, dans un article de *la Renaissance* (2), que l'idée première de la graphométrie, celle qui réduit les observations à des valeurs, est d'un Américain, Persifor Frazer, qui l'a émise en 1894 (3) ; M. Locard le déclare, d'ailleurs, loyalement. A l'actif de ce dernier il reste l'utilisation des graphiques. Mais ce n'est pas là une méthode d'expertise ; c'est seulement un moyen d'exposition. Les courbes valent ce que valent les chiffres qu'elles expriment.

Voyons ce que valent ces chiffres.

(1) Cet exposé est dans *L'Enquête criminelle*, p. 189-190.

(2) *Critique de la méthode du docteur Locard*, dans *la Renaissance* du 8 avr. 1922, p. 18 et ss.

(3) P. Frazer, *Des faux en écriture et de l'écriture*, trad. française (in-16, Paris, 1899). La première édition en anglais est, dit M. Gébelin, de 1894.

Le fondement de la graphométrie « quantitative ». — L'axiome fondamental de la graphométrie est énoncé par M. Locard avec une concision frappante : « Connaitre c'est mesurer » (1). Cette proposition est trop absolue, elle est même formellement inexakte. Bien des notions entrent dans notre esprit, qui ne sont pas mesurables. A-t-on jamais songé à mettre en chiffres l'histoire de l'art, par exemple, ou la morale, ou les *Institutes*, ou Montaigne, ou Pascal ? Et que dirait-on d'un avocat qui, pour prouver le bon droit de son client, superposerait deux courbes représentant, l'une les prescriptions de la loi, l'autre les faits de la cause ?

Convenons que nombre d'idées échappent à toute mensuration, et recherchons si tel est le cas de celles que met en œuvre l'expertise en écritures. Serrons la question d'autant près que possible et déterminons d'abord quelle est la nature des matériaux que l'analyse livre à l'expert.

M. Locard, qui est médecin, ramène l'expertise à un problème de biologie. Les phénomènes biologiques sont-ils réductibles à des notations numériques ? M. Locard va nous répondre :

Il n'y a pas de formule qui permette d'intégrer les infiniment petits dont se compose l'identité graphique (2).

La tentation de réduire la biologie à une connaissance mathématique est illégitime actuellement et pour un temps qui semble illimité (3).

Si les éléments biologiques du problème que l'expert doit résoudre ne peuvent pas être ramenés « à une connaissance mathématique », il est impossible de les traduire en chiffres. L'expression chiffrée de ces éléments est donc infidèle et tout le raisonnement est faussé. Cela est encore plus vrai des éléments psychologiques.

Je parle des éléments psychologiques. C'est qu'en effet la

(1) *L'Enquête criminelle*, p. 186.

(2) *L'Enquête criminelle*, p. 198.

(3) *Ibid.* — M. Locard conclut que le résultat de l'expertise graphométrique est une certitude, non pas mathématique, mais physique. Je ne sais pas son raisonnement.

biologie n'est pas tout le problème, elle est seulement l'une des faces multiples sous lesquelles ce problème se présente. L'écriture est l'acte d'un organisme ; mais cet organisme est mû par une intelligence et par une volonté. Les ruses du faussaire doivent retenir l'expert, non moins que le jeu des doigts. La question physiologique se double donc d'une autre question, plus complexe encore et plus délicate, qui est d'ordre psychologique, sans compter les difficultés qui se réfèrent à la plume, à l'encre, au papier, au support sur lequel le papier est posé, etc.

Certaines observations peuvent donner lieu d'énoncer un nombre. Tous les experts ont eu l'occasion de mesurer l'angle d'inclinaison des hastes ou de compter les points sur les *i*. Cela est raisonnable ; ce qui ne l'est pas, c'est de généraliser la pratique, de vouloir qu'elle constitue l'essentiel de l'expertise. Là est l'erreur initiale.

Bien des constatations utiles ne se prêtent pas à ce procédé d'enregistrement. En outre, le moyen d'exprimer les faits ne modifie en rien l'essence de ces derniers. Vous avez beau mettre en chiffres les détails de l'écriture, celle-ci ne devient pas une abstraction inerte ; « l'écriture reste une chose essentiellement changeante, fluctuante, une chose vivante enfin » (1). Dans la vie, un homme ne vaut pas un autre homme ; dans l'expertise, un fait ne vaut pas un autre fait. Si nous voulons conserver à chacun de ces faits sa valeur, il ne faut pas l'isoler des circonstances, des considérations de tout genre qui l'accompagnent ; il ne faut pas mélanger les faits, les additionner, en prendre la moyenne.

C'est une utopie de prétendre enfermer dans une formule arithmétique et de représenter par des courbes l'infinité diversité des forces et des circonstances qui produisent l'écriture, et les raisonnements et les passions, et les fantaisies de la volonté et les caprices des nerfs.

L'argumentation de la graphométrie « quantitative ». — Quand on poursuit la vérité, c'est une préparation importante

(1) Cl. Paulier, *Etude sur l'écriture artificielle* (in-4°, Bruxelles, 1913), p. 60.

que d'assembler les éléments du problème ; toutefois, l'opération décisive consiste à dégager la conclusion. Quand M. Lo-card a réuni des valeurs chiffrées, à quel traitement les soumet-il ? De quelle nature est son raisonnement ? Je lui passe la parole :

Si précis que soient les chiffres, si bien construites que soient les courbes (1), il faut les interpréter... Les pires erreurs sont possibles si l'expert se contente d'aligner des chiffres et ne sait pas les discuter (2).

Tant vaut l'expert, tant valent les conclusions... Calculer et mesurer ne dispensent ni de jugement, ni de prudence, ni même de cette vertu, la plus rare de toutes, paraît-il, qui est d'avoir du bon sens (3).

En d'autres termes, l'expert établit ses chiffres, construit ses courbes, se réservant d'interpréter *après*. Puis, au moment décisif, toute cette rigueur scientifique s'évanouit ; face à face avec la difficulté, il reste, non plus une formule sûre qu'il s'agit d'appliquer, mais un homme et son bon sens, — s'il en a. Dans l'argumentation graphométrique, les prémisses sont d'ordre mathématique ; la conclusion relève du seul jugement de l'expert.

Est-ce là cette « comparaison rigoureuse de valeurs chiffrées » qu'on nous avait annoncée ?

Dira-t-on que la conclusion est plus sûre lorsque les prémisses sont présentées en ordre, avec précision ? Le malheur est que cette précision apparente est un péril : pour l'obtenir, pour faire entrer les faits dans ses cadres, la graphométrie les déforme. Le système mathématique vicie l'enquête dès le début et il fait défaut à la fin.

L'abus des abstractions. — Nous venons de noter que la graphométrie dénature les faits et que, fascinée par le chiffre, elle voit des abstractions là où il y a des réalités concrètes. J'en voudrais donner un exemple.

A propos des coupures, il nous est recommandé de comparer les monogrammes ou mots d'une lettre entre eux, les bi-

(1) Qu'on veuille bien peser ces mots. Ils signifient que l'expert construit d'abord les courbes et interprète *ensuite* les faits.

(2) *Revue de droit pénal*, p. 70.

(3) *L'Enquête criminelle*, p. 200-201.

grammes entre eux, etc. *In abstracto*, un monogramme égale un monogramme ; en fait, pour qui recherche les coupures, *m*, qui a trois jambages, n'égale pas *i*, qui n'en a qu'un ; *i* barré, qui suppose une levée de plume, n'égale pas *t* non barré, qui n'en comporte pas.

Ce qui est suggestif dans les coupures, ce n'est pas leur nombre, c'est leur cause. Dans une écriture sincère, elles sont en rapport étroit avec le mécanisme ; l'essentiel est de vérifier si, dans la pièce de question, elles accusent un mécanisme identique, le même geste.

Un testament argué de faux renferme le mot *identifier*, qui présente quatre coupures. Le *de cuius* a une écriture très liée, mais il lève la plume avant *a* et avant *g* ou *q*, parce qu'il commence ces lettres à droite ; chez lui, *paragraphe* est coupé comme suit : *p ar a gr aphe*.

Ainsi donc, voilà deux mots, l'un de question, l'autre de comparaison ; tous les deux, pour employer une expression de M. Locard, sont de l'ordre des décagrammes ; tous les deux ont quatre interruptions. Mais *identifier* ne contient ni *a*, ni *g*, et, au point de vue qui nous occupe, tout rapprochement est impossible.

Seulement, si on s'enquiert des causes au lieu de se livrer à un dénombrement, si on cherche à expliquer chacun des faits au lieu de les compter, il n'y a plus de moyennes possibles ni de graphiques. C'est pourquoi la graphométrie retient ce qui est négligeable et néglige ce qu'il eût fallu retenir.

Les moyennes : le principe. — Une autre observation d'ordre général est relative à l'usage que la graphométrie fait des moyennes. Elle y est bien obligée, puisqu'en définitive elle convertit toutes les données de l'expertise en deux courbes, qui résument l'une l'écriture de question et l'autre l'écriture de comparaison. Sur quel principe repose ce procédé, nous l'apprenons incidemment, dans une phrase qui nous prévient que, si les écritures n'ont pas une longueur suffisante, « le calcul des probabilités réduit à peu de chose la preuve apportée par les mensurations » (1).

(1) *Revue de droit pénal*, p. 70.

C'est supposer résolue une très grosse question qui aurait mérité une discussion approfondie : le calcul des probabilités peut-il trouver place dans l'expertise en écritures ? Les savants les plus qualifiés, H. Poincaré, Darboux, M. Appell ont écrit que « l'application du calcul des probabilités à ces matières n'est pas légitime » (1). Il est évident, en effet, que l'on ne doit pas raisonner sur les faits graphiques comme sur des abstractions identiquement pareilles ; il faut conserver à chacun d'eux sa signification, sa force démonstrative propres.

En outre, l'écriture, surtout dans le cas du faux ou du déguisement, n'est pas le produit d'énergies aveugles et laissées au hasard ; elle peut être modifiée par une volonté consciente et cette seule considération suffirait à empêcher qu'on la soumet au calcul des probabilités.

On a déterminé par ce calcul les chances de gain dans certains jeux ; la solution est sans valeur s'il y a tricherie. L'expert a précisément pour mission de s'assurer si les dés sont pipés ; il ne peut donc pas procéder suivant une méthode qui suppose que le jeu est loyal.

Les moyennes ; quelques applications. — Envisageons ce système des moyennes à un point de vue plus pratique. Soit deux écrivains : l'un est calligraphe, ses jambages sont uniformément penchés à 60° ; le second est un nerveux, il jette sa plume tantôt trop à droite, tantôt trop à gauche, mais il se peut fort bien que la moyenne soit voisine de 60° . Voilà deux écritures très dissemblables, auxquelles le système des moyennes donne la même cote.

Autre espèce. Nous avons d'une écriture de comparaison quarante-cinq spécimens ; quarante-quatre sont inclinés à 45° , un est en écriture verticale : la moyenne est 46° . L'écriture de question est droite. Donc, d'un côté 46° , de l'autre 90° . Un profane pensera que la verticalité ne prouve pas contre l'identité d'origine, puisque ce caractère se trouve dans

(1) Rapport sur l'affaire Dreyfus. Passage reproduit dans l'arrêt de la Cour de cassation (*Journal officiel* du 16 juill. 1906, p. 4906, col. 2).

une pièce de comparaison. Le graphomètre posera ses chiffres et tracera ses courbes.

M. Locard n'est pas sans prévoir la difficulté.

Il faudra... opérer sur des séries nombreuses, ou, si l'on est forcé d'opérer sur des séries pauvres, le signaler et en tenir le plus grand compte pour les conclusions (1).

On peut, on doit aller plus loin et se rendre compte qu'il est vain d'établir une moyenne sur un exemple unique (2).

En matière de testament surtout, les conditions de l'écriture sont très spéciales et les résultats s'éloignent souvent des moyennes.

Les hypothèses : rapports constants entre les grandeurs. — Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Locard ; mais je ne serais aucunement surpris qu'il fût nouvellement venu à l'expertise. Ses travaux témoignent d'une inexpérience frappante et les règles qu'il émet reposent sur des hypothèses qui méconnaissent les réalités de l'écriture.

Il suppose un rapport constant chez le même individu, entre la hauteur des *i* et des *s*, par exemple, ou entre l'épaisseur du plein et la hauteur de la lettre, ou entre les hauteurs et les longueurs, etc. (3). Cette hypothèse est trompeuse. Un faussaire qui sait à peu près son métier et qui procède par décalque ou même par une imitation à main levée un peu minutieuse empruntera à l'écriture qu'il reproduit ces caractères-là et bien d'autres.

Inversement, chez un écrivain qui ne songe pas à se dissimuler, les rapports de grandeur varient suivant les circonstances : pour des lettres de même hauteur, les traits sont plus épais avec une plume souple ou fatiguée, ils sont plus minces avec une plume dure.

Quant aux rapports entre la hauteur et la longueur, j'ai

(1) *L'Enquête criminelle*, p. 199.

(2) Le calcul des moyennes par M. Locard donne prise à une autre critique : les mesures sont cotées à un dixième de millimètre ; les moyennes, quel que soit le nombre des mesures d'après lesquelles on les calcule, sont à un millième de millimètre. Tout cet appareil est, au fond, peu scientifique.

(3) *L'Enquête criminelle*, p. 190.

maintes fois observé que, dans l'allure rapide, la plume de certains écrivains, constamment sollicitée vers la droite, supprime les courbes qui la ramèneraient vers la gauche : le bas de l's rappelle un *c*, le haut du *c* ressemble à la tête simplifiée de l'*r* ; dans l'*a*, l'*o* est séparé de l'*i* par un intervalle plus ou moins long. A l'allure posée, ces mêmes écrivains dessinent normalement l's, le *c* et agglutinent comme il convient les deux parties de l'a. A égalité de calibre, l'écriture rapide de ces personnes est plus allongée de gauche à droite que leur écriture posée.

Les hypothèses : rapports constants entre les angles d'inclinaison. — L'hypothèse touchant la constance des rapports entre les directions, entre les « valeurs angulaires », inspire deux réflexions.

Première réflexion. De toute évidence, ces rapports changent avec les directions elles-mêmes, avec l'inclinaison. Or, l'un des moyens classiques auxquels recourent les individus qui ne veulent pas être reconnus consiste à renverser leur écriture, à en modifier l'inclinaison.

Deuxième réflexion. Il est pratiquement impossible de déterminer l'inclinaison de la plupart des traits. Je m'y suis essayé souvent : pour les traits longs et droits, *p*, *q*, *t* anglais, on réussit aisément (1) ; s'il existe une rondeur, une courbe, l'opération est plus délicate, surtout lorsque la courbe empiète sur le trait rectiligne ; quant aux lettres basses, *i*, *m*, *n*, *u* et surtout *c*, *e*, *o*, *r*, *s*, *v*, *x*, il faut habituellement renoncer à mesurer l'angle d'inclinaison. Nous constaterons tout à l'heure, à propos de la technique, à quels insuccès la graphométrie aboutit sur ce point.

Les hypothèses : rapports constants entre les nombres d'interruptions. — M. Locard attache une importance particulière à ce caractère :

La courbe de fréquence des levées de plume est, en pratique,

(1) P. Frazer ne retient que les grandes lettres pour déterminer la pente de l'écriture (ouvr. cit., p. 131).

une des méthodes les plus précieuses pour établir l'identité ou la non-identité d'origine des diverses écritures (1).

Une pareille affirmation est faite pour surprendre. En premier lieu, on peut multiplier à volonté les interruptions. En second lieu, sans qu'intervienne la volonté, les interruptions varient largement suivant les circonstances : un testateur malade, alité, n'a pas la main aussi ferme ni aussi libre, ni le trait aussi suivi que s'il était en pleine santé, assis à sa table de travail. On lève la main pour reprendre le trait si l'encre est pâteuse ou si la plume est usée ou trop neuve. Certaines écritures sont criblées de blancs lorsque le poignet porte mal. Un faussaire qui dessine son faux, le modèle sous les yeux, s'arrêtera souvent pour consulter ce modèle. Etc.

M. Gébelin a signalé une curieuse lettre de Coppée, où l'écriture, hachée au début, est liée à la fin (2).

Les hypothèses : les rapports constants entre les fréquences des formes. — Des formes de l'écriture, M. Locard dit très peu de chose. Il se borne à en citer deux, qu'il considère comme particulièrement importantes : forme des points sur les *i*, forme des traits qui terminent les mots (3). Or, ces deux formes varient largement chez un même individu, suivant l'inclinaison, suivant l'allure. Un point mis posément au cours d'une écriture lente ne ressemble pas à un point jeté à la volée dans une expédiée très rapide, et quand l'écrivain prend son temps il décrit des finales courbes, développées, qui font place, dans une cursive hâtive, à des traits plus tendus.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces deux armes, empruntées à l'arsenal de la vieille expertise, sont parmi les plus inoffensives que l'on pût choisir.

Et c'est tout : l'exposé qui nous est fait du système s'appuie sur ces quatre hypothèses : constance des rapports entre les grandeurs, entre les directions, entre les nombres d'interruptions, entre les nombres de formes analogues. Or, ces qua-

(1) *L'Enquête criminelle*, p. 197.

(2) Voir *La Petite Gironde* du 6 fév. 1923.

(3) *L'Enquête criminelle*, p. 190.

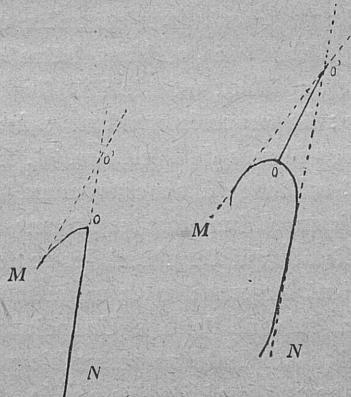
tre hypothèses s'effondrent dès qu'on y touche. Les règles de la graphométrie ne supportent pas l'examen.

La technique. — Tout le monde est d'accord avec M. Locard sur l'indispensable nécessité de la précision dans les opérations de l'expertise graphométrique.

Il faut... que le travail de mensuration soit fait avec une extrême minutie et suivant la plus rigoureuse technique (1).

En effet, dès l'instant qu'il s'agit de moyennes à six décimales, on ne saurait apporter trop de soin aux mensurations. Voyons si M. Locard remplit exactement ce programme.

Voici comment il calcule l' « indice curvimétrique » :



Soit une courbe scripturale quelconque M O N empruntée à un jambage de l , m , n ou p . On appelle distance curvimétrique la droite O O' qui réunit le sommet O de la courbe au point O' défini par l'intersection des branches du jambage, ou de leurs prolongements, ou des tangentes à leurs sommets latéraux (2).

Que peut bien être le *sommet latéral* d'une courbe ? Où est-il placé ? Et si on parvient à le situer, comment tracer la tangente à une courbe irrégulière, avec une précision suffisante pour éviter dans le calcul des moyennes une erreur d'un millième de millimètre ? On ne nous le dit pas, et la méthode est, de ce fait, terriblement vague. Nous sommes

(1) *Revue de droit pénal*, p. 70.

(2) *L'Enquête criminelle*, p. 193-194.

loin, bien loin de la technique rigoureuse qu'on nous avait fait attendre.

Il ne faudrait pas oublier, au surplus, que le trait écrit n'est pas une ligne idéale, une ligne géométrique. Il a une épaisseur, et qui peut être sensiblement irrégulière, avec des éraillures, des bavures, des saccades et des tremblements. Je sais bien qu'avec un peu de bonne volonté on corrige à peu près ces imperfections ; mais on n'a pas le droit de se contenter de l'à peu près, de l'approximation, quand on a proclamé qu'on ne peut se passer d'une exactitude absolue.

Dira-t-on que ces considérations sont bien théoriques ? Venons-en à la pratique. Aussi bien elle seule importe.

M. Locard expose, dans une démonstration donnée comme exemple, la façon de mesurer les rapports entre les pentes des lettres. Dans le document étudié se trouvent trois o : M. Gébelin (1) a fait observer que pour l'un M. Locard prend l'inclinaison de l'axe médial, pour un autre l'inclinaison de la branche de gauche, pour le troisième l'inclinaison des deux branches. J'ajoute que, ces branches étant courbes, on peut obtenir des inclinaisons très variables.

Il y a pire. M. Locard (2) donne le fac-similé du mot *meurtre*, avec l'indication des pentes : pour le premier r, le trait d'inclinaison est tout entier en dehors de la lettre, il n'intéresse que le délié entre u et r ; pour le second, le trait ne répond à aucune ligne existante, il coupe l'ensemble de la lettre *au jugé* (3).

La graphométrie « quantitative » et les exigences pratiques de l'expertise. — La graphométrie est tout au plus une expérience malheureuse de laboratoire ; elle ignore les exigences pratiques de l'expertise et ses conditions habituelles.

(1) *La Renaissance* du 8 avril 1922, p. 19.

(2) *L'Enquête criminelle*, p. 195.

(3) Le flou de la méthode est sensible, entre autres, dans le passage suivant : « On réduit le parallélisme grammatical à un indice en calculant sur un grand nombre de mots la distance moyenne des intersections à la ligne de base » (*Revue générale des sciences*, p. 427). — Quelle ligne de base ? Celle du mot ? Celle de la lettre ? Celle du jambage ? Et s'il s'agit d'une ligne de base chevauchante, doit-on prendre une moyenne et comment ?

Nous avons constaté que la graphométrie compare, non pas une forme à d'autres formes, non pas même une valeur concrète à d'autres valeurs concrètes, mais une moyenne à une autre moyenne et que l'établissement de chacune de ces moyennes exige un nombre élevé d'observations. M. Locard y insiste en ces termes :

La certitude des conclusions où mène la rigoureuse technique graphométrique est fonction de divers facteurs qu'il importe de voir de près. Le premier est l'abondance des documents sur lesquels on opère. Les calculs d'indices et de moyennes, les statistiques, les diagrammes sont conditionnés, quant à leur valeur, par la loi des grands nombres (1).

D'où cette conséquence qu'il faut à l'expert graphomètre des pièces de comparaison nombreuses et des pièces de question étendues. Je dis : étendues, parce que l'expert n'a pas le droit de supposer, pour la commodité de son raisonnement, que les diverses pièces de question ont une origine unique ; il doit analyser, traiter chacune d'elles isolément.

Un très petit nombre d'expertises se présentent ainsi. Beaucoup portent sur une écriture brève, sur une signature. On en donna une à un de mes amis, qui avait pour objet un seul chiffre, un 7, et qui aboutit d'ailleurs, grâce à un agrandissement photographique.

Il advient souvent que les pièces de comparaison sont rares. M. Locard conseille d'en faire écrire. C'est vite dit : l'écrivain peut être mort ou se refuser à livrer de son écriture. L'expert n'a parfois d'autres pièces de comparaison que des signatures apposées par devant notaire. Enfin, du jour où une affaire est en cours, il est risqué d'inviter les intéressés à tracer des spécimens, qui peuvent être truqués.

Au total, l'expertise graphométrique est rarement possible.

Les résultats de la graphométrie « quantitative ». — L'expertise graphométrique, M. Locard nous en prévient, est « difficile et extrêmement longue » (2). Par quels avantages ce sérieux inconvénient est-il compensé ? A quel degré de

(1) *L'Enquête criminelle*, p. 198.

(2) *Revue de droit pénal*, p. 70.

crédibilité aboutit cette méthode ? Et d'abord, avons-nous affaire à une méthode véritable ? M. Locard convient lui-même qu'en l'état actuel, la graphométrie est seulement un « essai », « le premier dessin d'une méthode », qu'il espère féconde si elle est mise au point par ses « éminents confrères des laboratoires de police technique » (1). Comment, avec une méthode simplement ébauchée, peut-on entreprendre une besogne qui requiert tant de précision et de sûreté ? Comment peut-on, dans des conditions pareilles, s'associer à l'œuvre redoutable de la Justice ? Je renonce à le comprendre.

On nous affirme que la graphométrie est « à même de conduire à une certitude... physique » (2). Ces formules générales témoignent d'une tournure d'esprit deductive qui est dangereuse en ces matières. Quelle que soit la méthode, un vieil expert sait que certaines expertises donnent une solution sûre ; d'autres, une solution probable ; dans d'autres, enfin, l'éigme reste indéchiffrable.

C'est le moment de nous souvenir que, dans son opération essentielle, la graphométrie se ramène à une simple appréciation laissée au bon sens de l'expert. Lors donc qu'on assure que le résultat est certain, il faut sous-entendre : à condition que l'expert ait un bon sens suffisant. Et comme on a soin de nous rappeler que le bon sens est la plus rare des qualités, nous avons le droit de penser que les garanties de certitude sont passablement illusoires.

M. Locard est, paraît-il, encouragé par les résultats ; par certains résultats plutôt, car il a eu à enregistrer des échecs éclatants, qui n'ont pas précisément accru, à l'étranger, le bon renom des méthodes françaises. Remarquons, à ce propos, que l'expert, à moins de prendre systématiquement le

(1) Voici la phrase ; elle mérite d'être méditée : « Un tel essai, malgré qu'il m'ait donné déjà des résultats singulièrement encourageants, ne saurait d'ailleurs prétendre qu'à être le premier dessin d'une méthode que j'espère féconde, lorsque mes éminents confrères des Laboratoires de police technique, à qui je la dédie, auront bien voulu la rendre digne d'eux, par les perfectionnements qu'il leur conviendra d'y apporter » (*Revue scientifique*, p. 46, col. 2).

(2) *L'Enquête criminelle*, p. 198.

contre-pied de la vérité, doit assez souvent tomber juste, quelle que soit sa façon de procéder, en supposant même qu'il joue ses conclusions à pile ou face. Il ne sert donc à rien de dire que l'on obtient d'heureux résultats et pour juger un système nous réclamons un autre critérium. C'était le cas, ou jamais de se rappeler la force probante des chiffres et de nous donner la moyenne des succès et des insuccès.

Résumé et conclusion. — M. Locard, nous l'avons vu, croit qu'en dehors de la graphométrie, l'expertise en écriture « ne conduit à rien du tout ». C'est oublier que lui-même — à Tulle, par exemple — emploie parfois les vieilles méthodes (1). La graphométrie n'est donc pas aussi absolument indispensable qu'il veut bien le dire.

M. Locard pose en principe que la biologie ne saurait être ramenée à des connaissances mathématiques et il prétend enfermer dans des formules chiffrées, qui sont essentiellement l'expression de notions mathématiques, l'expertise entière, laquelle englobe un problème physiologique et d'autres problèmes encore.

L'argumentation graphométrique n'est aucunement une opération mathématique : la préparation seule met en œuvre des chiffres ; la décision est une appréciation, qui vaut dans la mesure où l'expert a du bon sens.

La graphométrie a le tort de traiter les faits graphiques à la manière d'abstractions, alors que l'expert ne doit pas abstraire ces faits des circonstances où ils se produisent.

La graphométrie repose sur des moyennes et ces moyennes elles-mêmes ont pour base le calcul des probabilités, lequel doit être exclu des expertises.

La pratique montre, d'ailleurs, que l'écriture, même sincère, est, dans certains cas, en dehors de toutes les moyennes.

M. Locard exige avec raison, pour les mensurations, la technique la plus rigoureuse ; mais, en fait, il se contente d'expédients dont la fantaisie est déconcertante.

(1) Je crois pouvoir affirmer que de son côté, M. Humbert applique très peu ou point sa méthode graphométrique.

Les règles positives qu'il énonce supposent des lois de constance qui sont démenties par l'étude objective de l'écriture.

La graphométrie exige des pièces de question étendues, des pièces de comparaison nombreuses, toutes conditions que l'expertise remplit rarement.

Les garanties de certitude que présente l'expertise graphométrique sont une illusion : M. Locard reconnaît que cette expertise est difficile, qu'il y faut du bon sens et que le bon sens est très rare, autant dire que le résultat est très hasardeux.

La graphométrie est décevante ; mais ses apparences ne trompent que les esprits auxquels les disciplines scientifiques ne sont pas familières. Elle rappelle ces amas de nuées posés sur l'horizon, que le voyageur étranger au pays prend pour une chaîne de montagnes.

L'avenir de l'expertise est ailleurs : dans une plus large utilisation de la photographie, dans un recrutement plus judicieux des experts. L'un d'eux, qui est un érudit des plus distingués, me disait que certaines expertises constituent un travail scientifique de qualité aussi haute qu'une belle recherche historique. Cela est rigoureusement vrai. Pour des expertises de ce genre, il faut des aptitudes, une formation, un entraînement dont les juges ne se préoccupent pas toujours assez.

Quant à la méthode, ainsi qu'il a été dit excellement naguère, gardons-nous de la rabaisser à n'être qu'un procédé, une *recette*.

Soyons disposés aux progrès même les plus modernes, aux perfectionnements même les plus hardis, pourvu qu'ils constituent de vrais progrès et de réels perfectionnements ; mais, bien loin de construire l'expertise sur une formule mathématique rigide, laissons-lui assez de souplesse pour qu'elle puisse s'adapter aux nécessités ondoyantes de problèmes indéfiniment divers, incessamment renouvelés.



Etablissements André Brulliard. — Saint-Dizier (Haute-Marne)

